

Liste des votes _ Conseil municipal du 25 septembre 2025

2025-102_ Assemblée_ Installation d'un Conseiller municipal

Le Conseil prend acte de l'installation de Madame Enrica SARTORI dans la fonction de Conseillère municipale.

2025-103_ A_ Assemblée Détermination du rang

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI), et 13 ne prenant pas part au vote (Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Oidi BELAINOUSSI, Latifa EL KRETE, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le conseil décide d'élire un nouvel adjoint au Maire au même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

2025-103_ B_ Assemblée – Election d'un adjoint au Maire

Après avoir procédé, conformément aux prescriptions des articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux opérations de vote à bulletin secret,

Vu la candidature de Julie DEFRANCE, proposée par le Maire,

Le conseil décide d'élire une nouvelle adjointe au Maire, celle-ci prenant place au même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Le dépouillement des bulletins de vote ayant donné le résultat suivant :

Nombre de candidats :	1
Nom du candidat :	Julie DEFRANCE
Nombre de votants :	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	14
Nombre de suffrage exprimés :	20
Nombre d'abstention :	0

Julie DEFRANCE Ayant obtenu 20 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 6^{ème} adjointe au Maire. Julie DEFRANCE est immédiatement installée dans sa fonction.

2025-104_ Assemblée – Désignation des représentants au sein des commissions municipales

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI), 5 abstentions (M. ZINCIROGLU, Mme CHIOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI), et 9 ne prenant pas part au vote (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le Conseil décide de désigner les conseillers municipaux suivants au sein des commissions suivantes :

Commission 1

M. AOU, Mme BOCABEILLE, M. CHIAKH, Mme FOURCADE, M. HEMERY, Mme PARIS, M. RAYMOND, M. BANBUCK, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, M. NICOLLE, M. ZINCIROGLU

Commission 2 :

Mme ETIENNE, Mme GESTIN, Mme SARTORI, M. TAPA, M. THIAM, Mme TUFFERY, M. AOU, M. CHAPPELLIER, Mme EL KRETE, M. KHIAR, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB

Commission 3 :

Mme AZZOUG, Mme BADO, Mme BRICOUT, Mme DEFRANCE, M. EDET, M. HASSIN, M. TRAORE, M. BELAINOUSSI, Mme BENSITTITI, Mme COUTO, M. GIBLIN

2025-105_ Assemblée – Désignation des membres du Conseil municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI), 5 abstentions (M. ZINCIROGLU, Mme CHIOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI), et 9 ne prenant pas part au vote (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le Conseil décide :

De désigner au sein de la CCSPL, Corinne BOCABEILLE, en remplacement de Christine MUSEUX.

Que la Commission Communale des Services publics Locaux se compose dorénavant des membres suivants :
Le Maire ou son remplaçant, Jean-Philippe EDET, Catherine FOURCADE, Ibrahima TRAORE, Corinne BOCABEILLE, Jean-François BANBUCK. De désigner Frédéric RAYMOND pour représenter Monsieur le Maire en cas d'empêchement de ce dernier.

2025-106_ Assemblée – Modification de la composition des Groupes politiques

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François Delage, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'installation du Maire et des Adjoints le 22 janvier 2024,
Vu l'article 34 du règlement intérieur,
Le Conseil décide de prendre acte de la composition des groupes d'élus tels que mentionnés dans le rapport de présentation.

2025-107_ Services publics – Rapport d'activités 2024 des services publics de la Ville du Kremlin-Bicêtre

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée,
Le Conseil décide de prendre acte du rapport d'activités 2024 des services publics de la ville du Kremlin-Bicêtre.

2025-108_ Services publics – Rapport d'activité 2024 de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée,
Le Conseil décide de prendre acte du rapport d'activité 2024 de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

2025-109_ Education – Communication sur la rentrée scolaire 2025

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée,
Le Conseil décide de prendre acte de la communication sur la rentrée 2025.

2025-110_ Education_ Convention relative à la superposition d'affectation au sein du lycée polyvalent Pierre-Brossolette et de l'école élémentaire Pierre-Brossolette

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI), et 14 abstentions (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Oidi BELAINOUSSI, Latifa EL KRETE, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le Conseil décide :

D'approuver la convention relative à la superposition d'affectations au sein du lycée polyvalent Pierre-Brossolette et de l'école élémentaire Pierre-Brossolette, annexée à la présente délibération.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à son exécution.

2025-111_ Commerce : Approbation de la convention de portage foncier pour l'acquisition par le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne du local commercial, lot 20, de la copropriété sis 36/38, avenue de Fontainebleau

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI), 9 contre (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le Conseil décide d'approuver la convention de portage foncier relative à cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer. Les dépenses sont inscrites sur le budget 2025.

2025-112_ Commerce - Rétrocession du bail commercial sis 30, avenue Eugène-Thomas

Après en avoir délibéré par 26 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), et 9 abstentions (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le Conseil décide : D'approuver la rétrocession du droit au bail sis 30, avenue Eugène-Thomas à Madame TRAN Mélanie et Madame LOVATO Vanessa selon les modalités du cahier des charges. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.

2025-113_ Commerce – Rétrocession du bail commercial sis 25 bis, avenue Eugène Thomas

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le Conseil décide :

D'approuver la rétrocession du droit au bail sis 25 Bis, avenue Eugène Thomas à Monsieur LE STRAT Stéphane selon les modalités du cahier des charges.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.

2025-114_ Santé – Convention relative au financement du poste de chargé de coordination du Contrat Local de Santé (CLS)

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le conseil décide :

D'approuver la convention du fonds d'intervention régional (FIR) au service de la stratégie régionale de santé pour le soutien des actions contribuant à la transformation du système de santé.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-115_ Cohésion sociale - Attribution d'une subvention de l'Assurance Maladie à la Ville du Kremlin-Bicêtre au titre du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) pour son plan communal pour l'alimentation

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le Conseil décide :

D'approuver la convention relative à l'obtention d'une subvention d'un montant de 7 000 euros, accordée par l'Assurance maladie au titre du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire pour la mise en œuvre du Plan communal pour l'alimentation.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention, à la gestion et au suivi de cette subvention.

2025-116_ Associations – Attribution de subventions aux projets d'associations locales

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association ADASE :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	ADASE	500 €

Association ALCEPC :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	ALCEPC	500 €

Association Atelier des Arts :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Atelier des Arts	1 000 €

Association Compagnie La Réchappe :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Compagnie La Réchappe	1 000 €

Association KB API :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	KB API	500 €

Association KB Evolution :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	KB Evolution	3 000 €

Association La Grange aux Queulx :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	La Grange aux Queulx	650 €

Association La Maison Cannelle :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	La Maison Cannelle	700 €

Association Le Hameau du Kremlin :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Le Hameau du Kremlin	650 €

Compagnie des Oiseaux de Nuit :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Compagnie Les Oiseaux de Nuit	1 000 €

Association Les Souffleurs de Braises :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Les Souffleurs de Braises	1 000 €

Association UFAC - VG :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	UFAC - VG	1 000 €

2025-117 Administration générale – Approbation du règlement intérieur des équipements sportifs

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide :

D'approuver le règlement intérieur des équipements sportifs, annexé à la présente délibération, qui se substitue à toute version antérieure. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-118 Administration générale – Approbation du Règlements intérieurs des structures jeunes

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide :

D'approuver le règlement intérieur des structures jeunesses, annexé à la présente délibération, qui se substitue à toute version antérieure.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-119_ Administration générale – Approbation du Règlement intérieur de l'auditorium Lounès-Matoub

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide :

D'approuver le règlement intérieur de l'auditorium Lounès-Matoub, annexé à la présente délibération, qui se substitue à toute version antérieure. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-120_ Administration générale – Approbation du règlement intérieur de la Structure information jeunesse (SIJ) et de l'espace public numérique (EPN)

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide :

D'approuver le règlement intérieur de la Structure information jeunesse (SIJ) et de l'espace public numérique (EPN), annexé à la présente délibération, qui se substitue à toute version antérieure.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-121_ Administration générale_ Approbation du règlement intérieur du service Séniors et du club Antoine Lacroix

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide :

D'approuver le règlement intérieur du service séniors et du club Antoine-Lacroix, annexé à la présente délibération, qui se substitue à toute version antérieure.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-122_ Administration générale – Approbation du règlement intérieur du centre social Germaine-Tillion

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide :

D'approuver le règlement intérieur du centre social Germaine-Tillion, annexé à la présente délibération, qui se substitue à toute version antérieure. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-123_ Administration générale – Approbation du Règlement intérieur de la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative (MCVA)

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide :

D'approuver le règlement intérieur de Maison de la citoyenneté et de la vie associative, annexé à la présente délibération, qui se substitue à toute version antérieure.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-124_ Administration générale – Approbation du Règlement intérieur de l'Espace André Maigné

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide :

D'approuver le règlement intérieur de l'Espace André-Maigné, annexé à la présente délibération, qui se substitue à toute version antérieure.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-125_ Administration générale – Approbation du Règlement intérieur de la Salle Carnot

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide d'approuver le règlement intérieur de la Salle Carnot, annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-126_ Administration générale – Approbation du Règlement intérieur de la Salle Buisson

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide d'approuver le règlement intérieur de la Salle Buisson ; D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à le faire afficher et diffuser auprès des usagers.

2025-127_ Aménagement – Présentation du rapport annuel des mandataires 2024 de la société publique locale Grand-Orly Seine Bièvre

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide d'approuver le rapport du mandataire 2024 de la Société publique locale Grand-Orly Seine Bièvre.

2025-128_ Logement : Octroi d'une subvention au dispositif SCIAPP sis 35, rue John Fitzgerald Kennedy

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le conseil décide d'octroyer une subvention au dispositif SCIAPP sis 35, rue J.F. Kennedy d'un montant de 40 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-129_ Habitat – Finances _ Garantie d'emprunt d'un montant totale DE 114 548 € contracte auprès de la caisse des dépôts et consignations par 1001 Vies Habitat

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jean-Pierre RUGGIERI,

Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le Conseil décide :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE LE KREMLIN BICETRE accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 114 548,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°174392 constitué de 1 Ligne du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 114 548,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette garantie d'emprunt.

2025-130_ Habitat – Finances _ Garantie d'emprunt d'un montant total de 2 162 897 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation par 1001 Vie Habitat

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le conseil décide :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE LE KREMLIN BICETRE accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 162 897,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°173070 constitué de 1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 162 897,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette garantie d'emprunt.

2025-131_ Habitat-Finances – Garantie d'emprunt d'un montant total de 6 497 449 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par 1001 Vies Habitat

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le conseil décide :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE LE KREMLIN BICETRE accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 497 449,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°168937, constitué de 7 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 497 449,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette garantie d'emprunt, ainsi que la convention de réservation.

2025-132_ HABITAT – Finances – Garantie d'emprunt d'un montant total de 13 388 898 € contracté auprès de la caisse des dépôts et consignation par SEQENS société anonyme d'habitation à loyer modéré

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE LE KREMLIN BICETRE accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 13 388 898,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°165881, constitué de 5 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 13 388 898 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette garantie d'emprunt, ainsi que la convention de réservation.

2025-133_Habitat – Finances : Garantie d'emprunts d'un montant total de 380 415,53€ contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'organisme de Foncier Solidaire d'Habitat et Humanisme

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), le conseil décide :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE LE KREMLIN BICETRE accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 380 415,53 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°175964 constitué de 1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 380 415,53 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette garantie d'emprunt

2025-134 Urbanisme : Désaffectation de la parcelle cadastrée F125p sise 2, rue Lech Walesa (annule et remplace la délibération N°2025-89)

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée F125p sise 2, rue Lech-Walesa et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

2025-135 Urbanisme : Déclassement de la parcelle cadastrée F125p sise 2, rue Lech Walesa (annule et remplace la délibération N°2025-090)

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, PARIS Annie, Josette TUFFERY, Enrica SARTORI, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAINE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Maeva HARTMANN, Oidi BELAINOUSSI, Bernard CHAPPELLIER, Mounia BENSETTITI), et 5 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Latifa EL KRETE), le conseil décide de prononcer le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la ville de la parcelle cadastrée F125p sise 2, rue Lech Walesa et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Monsieur le Maire lève la séance à 02h15.